



Non adhesion a la medecine du travail de mon Boss

Par **loutty**, le **29/11/2012** à **21:43**

Bonjour

Je souhaiterais savoir ce que peut risquer un employeur qui n adhere pas a la medecine du travail?

je m explique, dans le cadre d une reprise de travail, apres un congé parental complet, j ai telephoné de mon initiative pour une pré visite...
a ma grande surprise, je ne suis pas connu, et meme déclarée "employée débauchée"! embauchée en avril 2003, j ai effectué ma visite d embauche en juillet 2004...et depuis, il est vrai que je n ai pas eu d autres visites....et ce malgré une grossesse en 2005, un arret maladie de 3semaines en 2007...un changement de poste en 2009,alors que mes autres collegues arrivantes oui! et pourtant j ai réclamé ces visites plusieurs fois!!!

la medecine du travail ne me trouve pas!!! j ai meme contacté une autre medecine qui s occupe d autres de mes collegues et rien! aucune trace! ni meme de mes collegues plus anciennes,ni meme de nos lieux de travail, certaines n ont meme pas fait de visite d embauche, sachant qu elles sont arrivées en 2005!

j ai contacté mon employeur qui ne comprend pas! je lui ai bien expliqué la situation et m a certifié que pourtant il payait.....j ai egalement précisé q une visite périodique est a faire tous les 2ans! et m a dit non, une fois, ça suffit!

que risque t il? une amende? ou autres?
pouvons nous, mes collegues et moi prétendre a quelquechose?
pour mon cas, je n ai pas ete suivi pendant 8ans, donc!!!!
actuellement en negociation eventuelle de départ....puis je faire valoir mes droits???

merci de votre réponse!

Par **P.M.**, le **29/11/2012** à **21:59**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail sachant que les coordonnées du Médecin du Travail devraient être affichées dans l'entreprise...

Normalement, l'absence de visite médicale d'embauche et du suivi par le Médecin du Travail crée nécessairement un préjudice au salarié...